



Un directeur condamné à du sursis : les dirigeants ne peuvent être tenus responsables du manque de moyens

Le tribunal de Vannes a condamné un directeur à 6 mois de prison avec sursis suite au décès d'une résidente hospitalisée après une chute occasionnée par une mauvaise utilisation d'un lève-malade par une aide-soignante.

L'AD-PA et la FNAQPA ont une pensée émue pour cette résidente, ainsi que pour ses proches et l'ensemble des équipes de l'établissement.

Cela fait plus de quinze ans que nos organisations dénoncent le manque de moyens et les dangers engendrés par le manque de présence auprès des personnes âgées.

La souffrance quotidienne vécue par les personnes âgées à domicile et en établissement est directement liée à l'absence de réponse des pouvoirs publics face à la situation critique (absence de financement et difficultés de recrutement) et il en va généralement de même pour la majorité des dysfonctionnements graves.

L'ensemble des rapports nationaux appelle les pouvoirs publics à accorder le 8 personnels pour 10 résidents en établissement et à financer 32 €/h à domicile pour assurer le quotidien et éviter des drames.

Il est donc particulièrement injuste de rendre responsables les dirigeants alors que les moyens octroyés par les pouvoirs publics sont notoirement insuffisants pour mener à bien les missions qui leurs sont confiées comme le démontrent tous les rapports officiels.

L'AD-PA et la FNAQPA suivront de près ce dossier en appel et prendront prochainement attache avec les pouvoirs publics pour que chacun prenne ses responsabilités.

Pierre ROUX, Président AD-PA
Romain GIZOLME, Directeur AD-PA
Eric FREGONA, Directeur adjoint AD-PA
Sarah IMAAINGFEN, Présidente FNAQPA
Didier SAPY, Directeur général FNAQPA

Contact Presse :

AD-PA : Sébastien Bach, s.bach@ad-pa.fr

FNAQPA : Didier Sapy, d.sapy@fnagpa.fr